



Financé par
la protection civile
et l'aide humanitaire
de l'Union européenne



Save the Children

Appel d'offres pour la prestation de services d'intermédiation financière dans les activités de transferts monétaires 2022

Pour ses interventions dans le cadre de la réponse humanitaire 2022 en Mauritanie, dans le domaine de la prévention de la malnutrition et l'insécurité alimentaire, la Fondation Save the Children-Espagne en Mauritanie, à travers le projet financé par ECHO « Appui à la prévention de la malnutrition en faveur des populations vulnérables aux crises alimentaires et nutritionnelles au Gorgol et Brakna ». Implémenté à partir de la Base de Kaédi (Gorgol), recherche un prestataire de services pour l'exécution des activités de transferts monétaires dans les régions du Brakna et du Gorgol.

→ Quantification des activités de transferts monétaires

Nombre de bénéficiaires Cash	Unité	Montant à distribuer par mois (MRU)	Nombre de mois de distribution	Montant à distribuer pour les 3 mois (MRU)
1 300	ménage	4 182 067	3	12 546 201

Les devis proposés doivent contenir les informations suivantes :

- Nom, adresse et téléphone du fournisseur.
- Prix unitaire de la prestation de service et total.
- Coût final en TTC (Toutes Taxes Comprises).
- Devise utilisée: MRU.
- Durée de validité du devis (au moins 6 mois).
- Date, signature et cachet du fournisseur.

→ Responsabilités et tâches :

- Le prestataire aura la responsabilité d'exécuter les activités de transferts monétaires dans la zone d'intervention des projets, sous la supervision des équipes Save the Children Mauritanie, selon les indications précisées dans les bons de commande signés entre les deux parties et en respectant le calendrier remis au prestataire de service.
- Quand exigé par Save the Children Mauritanie, le prestataire devra être en mesure de réaliser les transferts monétaires adaptés à la taille des ménages, selon les dispositions indiquées sur la planification partagée par l'équipe de Save the Children Mauritanie.
- Le prestataire devra ratifier et signer toutes les sources de vérification utilisées par Save the Children Mauritanie lors de la clôture de chaque activité de distribution monétaire : les procès-verbaux (PV) dressés pour chaque village bénéficiaire et les rapports de distribution produits par le système informatique LMMS. Tout montant non distribué devra être remboursé à Save the Children Mauritanie
- Le prestataire s'occupera de la logistique nécessaire pour la distribution des fonds dans la zone d'intervention des projets et sera responsable de la sécurité des fonds jusqu'au décaissement final au bénéficiaire.



Financé par
la protection civile
et l'aide humanitaire
de l'Union européenne



Save the Children

- Le prestataire devra proposer à Save the Children Mauritanie tout aménagement nécessaire (financier, logistique, organisationnel) en période de COVID-19 et l'inclure dans son offre de manière explicite.
- Le prestataire mettra à la disposition de son staff engagé dans les distributions des équipements de protection Individuelle (EPI) nécessaires comme mesures de barrières contre la COVID -19 (gants, masques, solution hydro-alcoolique, ...) pour assurer leur sécurité sanitaire et préserver ainsi la santé des bénéficiaires.
- Tous les frais relatifs à l'exécution de cette prestation de services sont à la charge du prestataire.
- Save the Children Mauritanie ne peut aucunement être responsable en cas de vol, d'agression, de hold-up ou de détérioration des biens avant, pendant ou après les activités de transferts monétaires. Les fonds avancés par Save the Children Mauritanie au prestataire de services sont sous son entière responsabilité jusqu'à la validation de toutes les sources de vérification utilisées par Save the Children Mauritanie lors de la clôture de chaque activité de distribution monétaire. Si le prestataire perd ou se fait voler une partie de l'avance de fonds ou des justificatifs de distribution, il devra rembourser à Save the Children Mauritanie l'intégralité du montant perdu ou volé.

→ **Exigences logistiques :**

- Capacité de déployer plusieurs équipes de distribution en parallèle (au moins trois) dans la zone d'intervention des projets, tout en respectant le calendrier accordé avec l'équipe Save the Children Mauritanie et en se coordonnant avec la Base de Save the Children à Kaédi.

→ **Exigences administratives / techniques :**

- Attestations de bonne exécution pour ce type de services dans le cadre de projets de coopération internationale ou avec des ONG.
- Registre de commerce, NIF, CNSS et tout autre document attestant la reconnaissance de l'existence du prestataire.
- Attestation d'assujettissement à la TVA (pour les fournisseurs habilités à collecter la TVA).
- Attestation fiscale en cours de validité et tout autre document attestant de la bonne santé administrative-financière du prestataire.
- Toute la documentation ou information technique liée aux services sollicités.

→ **Procédure de sélection:**

Les prestataires intéressés doivent présenter le dossier d'offre complet (offre technique, offre financière, dossier administratif et attestations de bonne exécution) au plus tard le 10 juillet 2022, à 16 heures à travers :

- **Envoi du dossier d'offre par email**, sous l'objet « Appel d'offres pour l'intermédiation financière Cash 2022 », à l'adresse suivante: info.mr@savethechildren.org et mettre en copie appel.offre.mr@savethechildren.org

L'évaluation des fournisseurs sera effectuée en fonction des critères suivants :

- **Critères administratifs:**



Financé par
la protection civile
et l'aide humanitaire
de l'Union européenne



Save the Children

- Documentation administrative complète (RC/NIF, Attestations fiscales, CNSS, etc.) (Nombre de documents). (10 points)
- **Critères financiers:**
 - Offre financière compétitive. (40 points)
- **Critères préférentiels techniques:**
 - Expérience de travail dans les activités de transferts monétaires avec la coopération internationale ou avec des ONG (nombre d'attestations de bonne exécution). (20 points)
 - Capacité opérationnelle documentée (ressources humaines, parc véhicule, sous bases dans la zone d'intervention, etc.). (20 points)
 - Capacité financière documentée (disposer des ressources financières nécessaire pour démarrer rapidement des activités en région ou de bonne santé administrative-financière). (10 points)

Seul le prestataire finalement sélectionné sera contacté pour la communication de la décision d'octroi de marché et signature de contrat, au courant du mois de juillet 2022. Les dossiers d'offres sont irrécupérables.

→ **Modalités de paiement appliquées par Save the Children pour chaque Bon de commande :**

Le prestataire facture ses services à Save the Children Mauritanie lorsqu'un Bon de Commande a été exécuté dans sa totalité (y compris les possibles BC complémentaires qui ont pu être générés à cause des cas d'absences de Bénéficiaires). La facture est payée dans les quatorze (14) jours suivant la date de facturation, à condition que Save the Children Mauritanie puisse vérifier et s'assurer de la bonne prestation des services conformément au Contrat.

FIN